

Conditions Générales d'inscription et d'annulation applicables aux Stages de mise en scène

Article 1 – Champs d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente, ci-après dénommées CGV, sont conclues entre :
La Compagnie Ouïe-Dire, association Loi 1901, Siret n°492 566 849 00021, APE 9001Z, dont le siège social est situé au 29, rue Danton 92240 Malakoff (adresse postale 4 bis rue Pasteur 78220 Viroflay), ci-après dénommée la Compagnie

Et

Entre tout particulier qui s'inscrit au stage de mise en scène via le site Internet de la Compagnie Ouïe - Dire et/ou directement auprès des responsables/intervenants de la Compagnie, ci-après dénommé le Stagiaire

Article 2 – Objet

Les présentes CGV ont pour objet de déterminer les conditions du Stage entre la Compagnie et le Stagiaire et ce à partir de la commande, y compris en ligne via le site de la Compagnie et jusqu'à la fin du Stage.

Le paiement du premier arrhe entraîne l'acceptation des présentes CGV par les deux Parties.

Article 3 – Stage

La Compagnie s'engage à délivrer au Stagiaire une mise en pratique de divers exercices qui lui permettront tout au long de la semaine de pratiquer par lui-même les différentes étapes et questions liées à la création d'un projet théâtral : Intentions et motivations du metteur en scène / Du choix du texte / Du rapport au Public / De la direction d'acteurs / Du choix de la conception scénique.

Le Stage est animé par une intervenante : metteur en scène et formatrice par les techniques de l'acteur

Le Stage se déroule en Banlieue parisienne à Malakoff (92). Il a lieu aux dates indiquées sur le site de la Compagnie.

Article 4 – Tarif

Le tarif du Stage est indiqué sur le site de la Compagnie.

Article 5 – Modalités de paiement

L'inscription au Stage est effective au paiement effectif des premières arrhes par le Stagiaire de 200€.

Le Stage peut être payé en deux fois maximum au titre d'arrhes, selon un échéancier précisé par email par la Compagnie à réception du premier versement et accepté d'un commun accord; étant précisé que la totalité du tarif du Stage doit être versé au plus tard le premier jour du Stage. Le paiement s'effectue par chèque à l'ordre de la Compagnie Ouïe-Dire, adressé par courrier à l'adresse postale de La Compagnie ou virement bancaire (RIB envoyé sur demande).

Article 6 – Droit de rétractation/Annulation

6.1 – Droit de rétractation

En application de l'article L.121 - 20-1, 1° du Code Français de la Consommation, le Stagiaire bénéficie d'un droit de rétractation de 14 (quatorze) jours francs à compter du paiement des premières arrhes donnant droit pour le Stagiaire au remboursement des sommes déjà versées dans les meilleurs délais et au plus tard 14 (quatorze) jours après la date à laquelle le Stagiaire a exercé son droit de rétractation. Ce droit de rétractation devra être exercé par écrit (courrier électronique ou courrier simple) à l'adresse postale de la Compagnie. La date de réception du courrier par la Compagnie sera la date prise en compte pour les conditions de la rétractation.

Pendant ce délai, le Stagiaire pourra demander le remboursement des arrhes perçues par la Compagnie sans avoir à justifier de motifs, ni à payer de pénalité.

6.2 - Annulation

Le Stagiaire pourra demander l'annulation de son inscription.

1. Si l'annulation est demandée au plus tard 60 (soixante) jours avant la date de début du Stage, la Compagnie remboursera au Stagiaire la totalité des arrhes perçues.

2. Si l'annulation est demandée entre le 59ème jour et le 30ème jour avant la date de début du Stage, la Compagnie remboursera 150 € (cent cinquante euros), dans la limite de 50% (cinquante pour cent) des arrhes perçues.

3. Si l'annulation est demandée moins de trente (30) jours avant la date de début du Stage, les arrhes ne pourront être remboursées.

Dans les cas 1 et 2, la Compagnie effectuera le remboursement au Stagiaire des arrhes perçues, selon les modalités indiquées au présent article, dans les 30 (trente) jours suivant réception de cette demande d'annulation, envoyée par courrier recommandé à l'adresse postale de la Compagnie.

La date de réception du courrier par la Compagnie sera la date prise en compte pour les conditions d'annulation.

La Compagnie pourra annuler le Stage au plus tard dix (10) jours avant la date prévue pour le début du Stage. Seront considérés comme cas de force majeure au sens de l'article 1218 du code civil :

- l'incapacité du lieu du Stage à accueillir les stagiaires dans des conditions normales de sécurité, due à une destruction partielle ou totale du bâtiment, par catastrophe naturelle ou incendie, sans possibilité de réparation dans le délai précédent la date du Stage.

- l'indisponibilité d'un des intervenants due à l'une des causes suivantes :

décès, maladie grave ou accident corporel grave de l'intervenant lui-même ou de l'un de ses parents proches ou personne à sa charge, provoquant une incapacité de travail sur totalité ou partie des dates du Stage.

L'annulation sera notifiée par l'envoi d'un email aux Stagiaires. La date d'envoi de l'email sera la date prise en compte pour la date d'annulation.

Article 7 – Responsabilité

La Compagnie s'engage à apporter à l'exécution des prestations tous ses soins. En revanche, la responsabilité de la Compagnie ne pourra être engagée dans le cas où l'inexécution de ses obligations serait imputable à un cas de force majeure telle que définie par la jurisprudence française ou à une grève.

Article 8 - Loi Applicable

Les présentes CGV sont soumises à la loi française.

Article 9 - Informatiques et libertés

Les informations à caractère personnel qui sont communiquées par le Stagiaire à la Compagnie sont utilisées par la Compagnie pour le traitement de l'inscription, l'exécution du Stage et pourront être utilisées pour des actions d'informations sur les activités de la Compagnie (envoi d'emails d'information aux Stagiaires). Les données sont traitées pour l'exécution des relations contractuelles entre le Stagiaire et la Compagnie (base juridique du traitement).

Les données sont conservées pendant la durée d'inscription et du Stage, ainsi que pendant les cinq années suivant la date de fin du Stage.

Conformément à la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes relativement à l'ensemble des données vous concernant, qui s'exercent par courrier postal à l'adresse postale de la Compagnie ou par courrier électronique à info@compagnieouiedire.fr. La demande doit être accompagnée de la copie d'un titre d'identité.

Conformément à la réglementation en vigueur, le Stagiaire est informé qu'il peut engager une action auprès de l'autorité de contrôle la CNIL, s'il considère que les traitements ne sont pas conformes à la réglementation.

Article 10 – Droit à l'image

La Compagnie pourra être amenée dans des actions de communication à diffuser des images sur son site Internet ou sur tout support (photos, extraits de scènes...) ouvert au public. Le Stagiaire consent à cette utilisation.

Le Stagiaire s'engage à ne pas utiliser/diffuser les images des autres stagiaires qui pourraient lui être confiées à des fins d'utilisations publiques, sauf accord express des autres stagiaires présents sur les images. Ceci comprend la diffusion des images sur les réseaux sociaux.

Article 11 - Election de domicile

L'élection de domicile est faite par la Compagnie à son adresse postale soit 4 bis rue Pasteur 78220 Viroflay.